L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): J'ai signé le décret de proclamation à compter du 1er janvier 1978 d'un bon nombre d'articles de la loi. Nous poursuivons des discussions avec les procureurs généraux des provinces concernant le système des certificats d'acquisition. Les clauses qui prendront effet le 1er janvier concernent la fouille et la saisie, ainsi que les pénalités accrues pour les cas de possession ou d'utilisation d'armes à feu dans certaines circonstances.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

LA JUSTIFICATION DE L'AIDE FINANCIÈRE À CANADIAN SUPERIOR OIL POUR LE FORAGE EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Compte tenu du fait que le gouvernement a déclaré avoir pour politique de diriger le pays vers l'autarcie en matière d'énergie, le ministre peut-il expliquer comment il peut concilier un pareil objectif avec l'annonce qui a été faite aujourd'hui que Canadian Superior Oil Limited, succursale de la société américaine Superior Oil, vient de se voir accorder 25 millions de dollars sous forme de crédit garanti par la Société de développement des exportations afin de défrayer des coûts d'exploration pétrolière en République dominicaine?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Cela constitue une entreprise spéculative très intéressante de la part de la Société de développement des exportations. C'est la première fois qu'elle appuie de cette façon l'industrie pétrolière dans une entreprise de forage à l'étranger. En échange de ce service, la société en retire naturellement un bénéfice. De plus, le Canada obtient le droit de premier approvisionnement pour la découverte de tout gisement de pétrole dont la production dépasserait les besoins de la République dominicaine. Nous songeons donc à l'avenir et prévoyons un moyen de satisfaire nos besoins futurs.

M. Symes: Il me semble qu'un meilleur moyen d'assurer l'autarcie serait d'encourager l'industrie canadienne à se livrer plus intensément à l'exportation des ressources dans notre pays. Puis-je me permettre de signaler une déclaration du ministre rapportée dans le numéro d'aujourd'hui du Ottawa Today, selon lequel il aurait exprimé l'avis que, vu la pénurie possible de réserve de pétrole il serait sage de trouver une source d'importation garantie. J'aimerais poser la question suivante au ministre: si le Canada est assuré d'obtenir ce pétrole, pourquoi est-il nécessaire d'accorder à Superior Oil une garantie de 25 millions de dollars contre l'interruption de l'approvisionnement due à des ingérences politiques? Sans aucun doute, ce prêt est consenti en sachant qu'il comporte un risque politique et, dans ces circonstances, les Canadiens pourraient se retrouver sans pétrole et avec une perte de 25 millions de dollars de fonds publics.

M. Horner: Je suis vraiment heureux que le député comprenne si mal la situation, car il me fournit l'occasion de l'expliquer. Premièrement, nous encourageons l'exploration pétrolière au Canada. Tous les équipements de forage fonc**Ouestions** orales

tionnent à plein rendement et il est difficile de les obtenir. La Superior Oil a décidé de tenter sa chance dans la République dominicaine où elle va forer son premier puits de prospection. Elle a indiqué que la prospection sismographique allait lui coûter près de 4 millions de dollars. Si elle ne trouve pas de pétrole, il n'en coûtera pas un cent au gouvernement fédéral. Si elle en découvre, mais n'est pas en mesure de l'exploiter dans la République dominicaine, le fonds d'assurance va alors la rembourser. Si la société découvre du pétrole et est en mesure de l'exploiter dans ce pays, personne ne perdra alors. La prime d'assurance sera versée pour chaque année que la Superior Oil passera dans la République dominicaine.

• (1452)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA NÉGOCIATION CANADO-AMÉRICAINE AU SUJET DE L'EXPORTATION DE GAZ NATUREL

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de l'Industrie et du Commerce s'il y a eu ou s'il y a actuellement une délégation canadienne aux États-Unis pour négocier un nouveau contrat d'exportation de gaz?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, les deux gouvernements ont négocié cette question pendant presque tout l'automne, mais toute demande devra être acheminée vers les organismes compétents

M. Malone: Monsieur l'Orateur, étant donné qu'un communiqué publié le 1^{er} novembre nous apprenait que les États-Unis étaient prêts à importer davantage de gaz en échange de concessions commerciales et que l'initiative revenait au gouvernement canadien, pourquoi alors ce dernier n'a-t-il pas amorcé lui-même des négociations touchant la vente de gaz aux États-Unis?

M. Horner: Monsieur l'Orateur, le député ne m'a pas entendu. J'ai dit que des pourparlers avaient eu lieu de temps à autre pendant tout l'automne, mais qu'il faut qu'il y ait d'abord une demande d'exportation. Et pour cela il faut s'adresser à l'Office national de l'énergie et cet organisme doit d'abord constater qu'il existe un excédent de gaz au Canada avant de permettre d'en exporter davantage aux États-Unis.

L'AGRICULTURE

LE COLLÈGE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE—LA QUESTION DU FINANCEMENT—LE RENVOI DU RAPPORT HOWE AU COMITÉ

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Agriculture si le gouvernement s'est engagé à financer l'établissement d'un collège de médecine vétérinaire dans la région de l'Atlantique, même si les provinces de l'Atlantique n'arrivent pas à s'entendre sur le lieu du collège.